

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 14 octobre 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 8 octobre 2019 s'est réuni le lundi 14 octobre 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, ANGELY Lydie, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, COUZINEAU Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, MAHIEU Anne, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, FIGUÈS Fatima, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : BALLEREAU Marie-Catherine, MAURIN Patrick, BORDERIE Sophie, BRETAGNE Karine,

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick à MAHIEU Anne, de BRETAGNE Karine à CAMPS Brigitte, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël

F.11

**Modification de l'emploi de chargé(e) de mission développement tiers-lieu CESAme –
Délibération modificative**

Cette délibération vise à modifier la rédaction de la délibération n°2019C17 en date du 6 mai 2019 et à retirer la délibération n° 2019E10 du 23 juillet 2019 relatives à la création du poste de chargé(e) de mission de développement tiers-lieu CESAme.

Vu la délibération n° 2019 C 17 du 6 mai 2019 créant l'emploi de chargé(e) de mission de développement tiers-lieu CESAme.

Vu la délibération modificative n° 2019 D 10 du 22 juillet 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la rédaction de la délibération n° 2019 C 17 du 6 mai 2019 et de retirer la délibération n° 2019 E 10 du 23 juillet 2019 relatives à la création de l'emploi de chargé(e) de mission de développement tiers-lieu CESAme.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Retire la délibération n° 2019 E 10 du 22 juillet 2019.

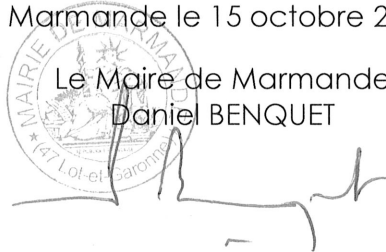
Modifie la délibération n° 2019 C 17 du 6 mai 2019 ainsi qu'il suit :

- Approuve** la création de l'emploi à durée déterminée de chargé de mission « développement tiers-lieu CESAme », de catégorie A, à temps non complet pour un temps de travail de 26h15 hebdomadaire (soit 26 h 25/100), à compter du 15 juin 2019.
- Précise** qu'en fonction du niveau d'étude, de la possession de diplômes, et de l'expérience professionnelle, la rémunération sera calculée par référence à la grille du 1er ou 2ème grade de Catégorie A de la filière administrative et sera modulée entre le 1^{er} échelon du 1er grade et le dernier échelon du 2ème grade de recrutement. Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la collectivité.
- Supprime** la mention « que les indices seront réactualisés automatiquement fonction de l'évolution réglementaire sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer ».
- Précise** que les autres dispositions de la délibération n° 2019 C 17 du 6 mai 2019 restent inchangées.
- Autorise** M. Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 15 octobre 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 18/10/2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 18/10/2019.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

